



Frédéric SROUR

Président

Monsieur le Préfet
Bernard BOUCAULT
7-9 Boulevard du Palais
75195 PARIS CEDEX

Paris, le 12 avril 2013

Objet : stationnement intra-muros

Copie aux sous-préfets de Police & Maires de Paris

Monsieur Le Préfet,

En ma qualité de président du Conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Paris, je viens par la présente solliciter votre bienveillance concernant les conditions de stationnement des masseurs-kinésithérapeutes, dans le cadre de leur exercice professionnel.

En effet, nous avons bénéficié jusqu'alors d'une tolérance administrative qui nous permettait de stationner toute la journée aux abords de nos cabinets ou du domicile de nos patients que nous visitons en nous acquittant d'un ticket de stationnement sur la première tranche horaire.

Malheureusement, nous avons le regret de constater que cette tolérance administrative semble avoir fait l'objet d'une résiliation de la part des pouvoirs publics depuis quelques mois. Vous n'êtes pas sans savoir les difficultés grandissantes de circulation à Paris, liées à une volonté politique de diminuer la circulation intramuros. Ce choix légitime et probablement bénéfique, ne doit pas pour autant menacer l'accessibilité aux soins des patients et par la même l'exercice des professionnels de santé que nous sommes.

Face à la recrudescence des contraventions, nombre de nos consœurs et confrères ont dû faire face à des difficultés financières ou ont décidé de ne plus se déplacer pour les soins à domicile.

Je sollicite uniquement de votre part la prolongation des tolérances de stationnement dont font preuve les agents verbalisateurs au regard de la **circulaire n°86-122 du 17 mars 1986 et de son extension aux autres professionnels de santé présentant un caducée valide**, dès lors que ce stationnement ne constitue pas une entrave à la circulation générale ni, a fortiori, un danger pour les autres usagers. Il semblerait, par ailleurs, que cette tolérance soit appliquée de façon différente selon les arrondissements, voire, les quartiers parisiens.

Je reste à votre entière disposition pour tout entretien que vous pourriez souhaiter ou pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, à l'assurance de ma considération la plus haute.

Frédéric SROUR
Président du Conseil